



Collège Alfred de Vigny

2023-2024

LIVRET D'ACCUEIL

Informations utiles et pratiques





La **LIPE** est une association de parents d'élèves **APOLITIQUE**, **INDEPENDANTE** et **LOCALE**.

Nos objectifs

-  Préserver l'intérêt de tous les enfants et garantir leur bien-être
-  Faire avancer les choses, de manière constructive
-  Participer à la vie scolaire en bonne coopération avec l'équipe enseignante.



lipe.vigny@gmail.com



[Lipe-courbevoie](https://www.facebook.com/Lipe-courbevoie)



<https://lipe-courbevoie.fr>



**Rejoignez-nous
A tout moment de
l'année !**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU COLLEGE.....	3
1. Coordonnées du collège Alfred de Vigny.....	3
2. Les noms à connaître	3
II. PREPARATION DE LA RENTREE	3
1. Fournitures scolaires	3
2. Etiquettes.....	3
3. Cadenas pour les 6èmes.....	4
III. LA RENTREE.....	4
1. La rentrée des 6èmes.....	4
2. La réunion d'information pour les parents	4
IV. LA VIE AU COLLEGE	4
1. Déroulement d'une journée	4
A. Heures de cours	4
B. Fonctionnement de la cantine.....	4
C. Permanence/Étude :	5
D. Autres espaces d'accueil /activités :	5
2. Calendrier des vacances scolaires 2023-2024	5
3. Liste Jours fériés du calendrier scolaire 2023-2024.....	5
4. Association Sportive (AS) ou UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).....	5
5. Ecollectif Briand.....	6
V. Les aides FINANCIERES : le fond social	6
VI. site PASS+ ou PASS92 : https://www.passplus.fr	6
1. La carte de cantine	6
2. La restauration scolaire	6
3. Le porte-monnaie électronique.....	6
VII. La communication avec les parents.....	6
1. ENC : Environnement Numérique des Collèges - Pronote	6
2. Carnet de correspondance	7
3. Les réunions parents/ professeurs	7
4. Demande de RDV	7
5. Les représentant de parents d'élèves et leur rôle	7
A. Conseil d'administration.....	8
B. Conseil de classe	8
C. CVC : Conseil de la Vie Collégienne.....	8
D. Commission éducative / Conseil de discipline	8

E.	Commission permanente.....	8
F.	CESC : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.....	8
G.	Commission hygiène et sécurité	9
VIII.	La discipline	9
1.	Le règlement intérieur.....	9
2.	Les différents niveaux de punitions	9
A.	Inscription sur le carnet de correspondance	9
B.	Excuse publique orale ou écrite	9
C.	Devoir supplémentaire.....	9
D.	Retenue.....	9
E.	Exclusion des cours.....	9
3.	Les différentes sanctions.....	10
	Sanctions applicables au collège	10
A.	Avertissement.....	10
B.	Blâme = rappel à l'ordre écrit et solennel	10
C.	Mesure de responsabilité (exemple : déclenchement de l'alarme).....	10
D.	Exclusion temporaire de la classe.....	10
E.	Exclusion temporaire de l'établissement.....	10
F.	Exclusion définitive de l'établissement	10
4.	Le harcèlement.....	10
IX.	Informations générales	10
1.	Sections, options et spécialités	10
A.	A partir de la 6 ^{ème}	10
B.	A partir de la 5 ^{ème}	10
C.	A partir de la 4 ^{ème} (sous réservoir de la dotation horaire).....	11
D.	A partir de la 3 ^{ème} (sous réservoir de la dotation horaire).....	11
2.	Enseignement et Encadrement	11
A.	Le Principal et la Principale Adjointe : M. TEMPLIER / Mme ENOUF.....	11
B.	La gestionnaire intendante : Mme MARENEL - Secrétaire : Mme PIRMAMODE.....	11
C.	CPE : Conseillère Principale d'Education : Mme GOISET	11
D.	Le professeur principal et les professeurs.....	11
E.	Les assistants d'éducation (ou surveillants).....	11
F.	Les AVS : Auxiliaires de Vie Scolaire.....	11
G.	La médiatrice : Mme PIHAN.....	11
H.	Les agents territoriaux.....	11
I.	L'infirmière scolaire : Mme GADOIS RAISKY	12
J.	L'Assistante sociale : Mme CAFAXE.....	12
K.	Le médecin scolaire	12
L.	Le psychologue de l'Education Nationale	12
X.	LEXIQUE	12
1.	BAR : Bureau d'Aide et de Ressources	12
2.	Devoirs faits.....	12
3.	PAI : Projet d'Accueil Individualisé	12
4.	PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé	13
5.	ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire	13

I. PRESENTATION DU COLLEGE

1. Coordonnées du collège Alfred de Vigny



18, Rue Lambrechts – 92400 COURBEVOIE



01.46.67.74.44



Ce.0921550k@ac-versailles.fr



<http://www.clg-vigny-courbevoie.ac-versailles.fr/>

2. Les noms à connaître



Principal	: M. TEMPLIER
Principale adjointe	: Mme ENOUF
CPE	: Mme GOISET
Gestionnaire	: Mme MARENEL
Médiatrice	: Mme PIHAN

II. PREPARATION DE LA RENTREE

1. Fournitures scolaires

La liste des fournitures scolaires vous est remise lors de l'inscription de votre enfant en 6^{ème}.

La LIPE a un partenariat avec le site « **Rentreediscount.com** » pour la commande des fournitures.

- Aller sur le site <https://www.rentreediscount.com/>
- Retrouvez votre liste dans un panier prérempli en saisissant le code postal de Courbevoie et en sélectionnant le collège/classe
- Vous bénéficiez de la livraison gratuite



2. Etiquettes

La LIPE a un partenariat avec le site « **A-qui-S.fr** » pour marquer les affaires de vos enfants (vêtements, matériel scolaire ...).

- Aller sur le site <https://www.a-qui-s.fr/>
 - Saisissez le code suivant : COU1318
- Vous bénéficiez de :
- 5% de réduction sur le 1^{er} produit commandé
 - 10% de réduction partir du 3^{ème} produit commandé
 - 15% de réduction à partir du 6^{ème} produit commandé



3. Cadenas pour les 6èmes

En 6^{ème}, il sera attribué à votre enfant un casier qu'il partagera avec un autre élève. Il doit se munir d'un cadenas avec 2 clés.

III. LA RENTREE

1. La rentrée des 6èmes

Vous accompagnez votre enfant au collège le premier jour.

La rentrée des 6^{èmes} se fait séparément, un jour avant les autres niveaux.

Les enfants sont appelés par classe par leur professeur principal et partent dans leur salle.

Il n'y a pas de cantine le jour de la rentrée.

Il n'y a pas cours le lendemain de leur rentrée. (Rentrée des autres niveaux)

2. La réunion d'information pour les parents

Une réunion d'information est organisée par classe par le professeur principal vers la 2^{ème} ou la 3^{ème} semaine après la rentrée.

Les professeurs de votre enfant viennent se présenter à tour de rôle,

Vous récupérez votre identifiant/mot de passe pour l'accès à votre espace ENC. Celui-ci vous permet de suivre la scolarité de votre enfant et de prendre connaissance d'informations transmises par le collège tout au long de l'année.

IV. LA VIE AU COLLEGE

1. Déroulement d'une journée

A. Heures de cours

Un emploi du temps provisoire est mis en place à la rentrée. L'emploi du temps est définitif en fin septembre.

La plage horaire maximale des cours est la suivante :

- 8h00 à 17h30 : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
- 8h00 à 12h00 : Mercredi

Exemple d'emploi du temps :

	lun. 22/05	mar. 23/05	mer. 24/05	jeu. 25/05	ven. 26/05
Toute la journée					
07:00					
08:00	LOLA - S. LAWARE POUTHER Salle SALLE 110			VE DE - S. FEUGERE, A. GARGASSON Salle SALLE 101	
09:00	TECHNI - L. SEBILLE Salle SALLE 102	PH-CH - G. LEMARE Salle SALLE 103	PH-CH - G. LEMARE Salle SALLE 103	MATHS - N. BLANC Salle SALLE 104	FRANC - R. POTVIN Salle SALLE 105
10:00	TECHNI - L. SEBILLE Salle SALLE 102	Ruth - A. GARGASSON, M. GENDROT, A. LEMARE Salle SALLE 103	TECHNI - L. SEBILLE Salle SALLE 102	EPS - A. GARGASSON Par de salle	EPS2 - L. MANET Salle SALLE 109
11:00	EDMUS - G. FEUGERE Salle SALLE 101	Ruth - A. GARGASSON, M. GENDROT, A. LEMARE Salle SALLE 103	FRANC - R. POTVIN Salle SALLE 105		
12:00					
13:00					
13:30	AGL1 - G. HOUY Salle SALLE 102	EPS - A. GARGASSON Par de salle		MATHS - N. BLANC Salle SALLE 104	AGL1 - G. HOUY Salle SALLE 102
14:00	MATHS - N. BLANC Salle SALLE 104			FRANC - R. POTVIN Salle SALLE 105	PH-CH - G. LEMARE Salle SALLE 103
14:30					
15:00		EPS2 - L. MANET Salle SALLE 109		APLA - C. CARREL Salle SALLE 100	
15:30		FRANC - R. POTVIN Salle SALLE 105			
16:00					
17:00					
18:00					

B. Fonctionnement de la cantine

L'accès à la cantine se fait avec la carte Pass92. (Si votre enfant l'a oublié, il passera en dernier)

La prestation en liaison froide est assurée par ELIOR.

Le choix du forfait 2/3/4 jours se fait en début d'année. Après réception de l'emploi du temps définitif, les familles peuvent changer de forfait.

Il n'y a pas de cantine le mercredi midi.

Les annulations/réservations des jours de cantine se font exclusivement sur le site <https://www.passplus.fr> avec une confirmation via le carnet de correspondance (coupon absence cantine), 3 jours ouvrés avant le jour concerné.

Les menus sont publiés sur le site du Pass92.

La participation financière est fixe. Des tarifs réduits peuvent être proposés en fonction des ressources de chaque famille.

C. Permanence/Étude :

Les enfants en Permanence/Étude sont sous la surveillance des assistants d'éducation quand ils n'ont pas cours dans la journée.

D. Autres espaces d'accueil /activités :

- **CDI (Centre de Documentation et d'Information) :** Lieu de lecture, espace de travail, lieu d'information sur l'orientation et les métiers, espace d'ouverture culturelle. Le CDI est parfois accessible pendant les Permanences/Études.
- **Salle Polyvalente :** elle se situe au sous-sol du collège
- **Ateliers sur le temps du midi :** chorale, théâtre, couture, la petite bricole....

2. Calendrier des vacances scolaires 2023-2024

Rentrée	Reprise des cours le lundi 4 septembre 2023
Toussaint	samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023
Noël	samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024
Hiver	samedi 10 février 2024 au lundi 26 février 2021
Printemps	samedi 6 avril 2024 au lundi 22 avril 2024
Ascension	mercredi 8 mai 2024 au lundi 13 mai 2024
Été	samedi 6 juillet 2024 au lundi 2 septembre 2024

3. Liste Jours fériés du calendrier scolaire 2023-2024

Jour férié	Date
La Toussaint	Mercredi 1 ^{er} novembre 2023
Armistice 1918	Samedi 11 novembre 2023
Noël	Lundi 25 décembre 2023
Jour de l'An	Lundi 1 ^{er} janvier 2024
Lundi de Pâques	Lundi 1 ^{er} avril 2024
Fête du Travail	Mercredi 1 ^{er} mai 2024
Ascension	Jeudi 9 mai 2024
Lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai 2024
Fête Nationale	Dimanche 14 juillet 2024
Assomption	Jeudi 15 août 2024

4. Association Sportive (AS) ou UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

Elle propose des activités sportives le mercredi après-midi.

En 2022-2023, l'Association Sportive proposait :

- Du Futsal
- De l'acrosport
- Du basket

La liste pour la rentrée 2023 n'est pas encore établie.

5. Ecollectif Briand

La maison de la jeunesse, baptisée Ecollectif Briand, accueille des services dédiés aux 11-30 ans.

Il est installé dans les locaux de l'ancienne école Aristide Briand.

C'est un espace de rencontre et de lien social, un lieu de travail mutualisé, de partage de connaissances et de savoir-faire. C'est un lieu de partage animé et collaboratif.

Vous trouverez toutes leurs infos sur cette page : <https://www.ville-courbevoie.fr/1793/ecollectif-briand.htm>

V. LES AIDES FINANCIERES : LE FOND SOCIAL

Le Fond Social est une aide destinée aux familles rencontrant des difficultés face aux dépenses de la vie scolaire de leur enfant.

Il peut s'agir de dépenses concernant :

- Transport, sorties scolaires, voyages scolaires ...
- Soins de l'enfant : bucco-dentaire, lunettes, appareil auditif ...
- Equipement sportif
- Manuels ou fournitures scolaires
- Restauration

Une commission spéciale, présidée par le Chef d'établissement, étudie chaque dossier et donne son avis sur les demandes.

VI. SITE PASS+ OU PASS92 : [HTTPS://WWW.PASSPLUS.FR](https://www.passplus.fr)

1. La carte de cantine



Votre enfant doit avoir une carte Pass+ pour accéder à la cantine du collège.

Lorsque l'inscription de votre enfant est validée par le collège, vous êtes invités via un courriel à créer votre compte sur le site PASS+ et effectuer l'inscription de votre enfant à la cantine. Ce choix est modifiable jusqu'à la réception de l'emploi du temps définitif (fin septembre).

2. La restauration scolaire

Vous pouvez annuler/modifier les jours de cantine jusqu'à 3 jours ouvrés (hors samedi et dimanche) avant la date.

3. Le porte-monnaie électronique

Une aide financière pour le sport et la culture est fournie par le Département. Vous pouvez utiliser ces aides lors de l'inscription de votre enfant auprès de la plupart des clubs ou associations sportifs de Courbevoie mais également pour acheter des livres, voir des spectacles...à Courbevoie.

VII. LA COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

1. ENC : Environnement Numérique des Collèges - Pronote

A la rentrée 2023, le lien entre les parents et le collège se fera via l'application PRONOTE.

Cet outil vous permet tout au long de l'année de :

- Suivre les résultats de votre enfant.
- Accéder à l'Emploi du Temps (EDT) de votre enfant.
- Accéder au cahier des exercices.
- Accéder aux différents documents et/ou liens que les professeurs peuvent mettre à disposition.
- Suivre les retards et absences de votre enfant.
- Echanger par mail avec la Direction, les professeurs, les autres parents ...
- Trouver des ressources pédagogiques.

2. Carnet de correspondance

Le jour de la rentrée, le professeur principal remet ce carnet de liaison à votre enfant.

Il est un véritable lien entre la famille, l'élève et l'équipe pédagogique.

☛ Il est impératif pour l'entrée et la sortie du collège

Votre enfant doit toujours être en possession de son carnet de correspondance.

Il est tour à tour carte d'identité, justificatif d'entrée/sortie, lien de correspondance, justificatif d'absences ou de retards. Le carnet devient payant lors de la 2ème perte : le cout s'élève à 8 euros ; 10 euros à partir de la 3ème perte.

3. Les réunions parents/ professeurs

Les rencontres avec les professeurs sont des temps particulièrement importants de la relation collège/famille.

Préparez vos questions à l'avance.

Ces rencontres ont lieu :

- En septembre lors de la réunion de rentrée et présentation des professeurs.
- Lors de la remise du bulletin semestriel avec le professeur principal.
- Lors de la remise des relevés de notes

4. Demande de RDV

À tout moment de l'année, si vous le jugez nécessaire, vous pouvez prendre rendez-vous via le carnet de correspondance ou via Pronote pour rencontrer un professeur ou un membre de la Direction.

5. Les représentant de parents d'élèves et leur rôle

Les élections des représentants de parents d'élèves ont lieu au début de chaque année scolaire (*vers début octobre*).

Ils sont élus pour l'année scolaire, par les parents d'élèves du collège

Ils vous sollicitent avant les conseils de classe afin de faire passer vos remarques concernant la classe et votre enfant.

Ils participent à la vie du collège en portant votre parole auprès du Chef d'établissement et en facilitant les relations parents/collège. Ils peuvent vous orienter vers l'interlocuteur adéquat ou répondre à vos questions.

Leur champ d'intervention est varié : restauration scolaire, sécurité des enfants, intégration, ...

Ils vous représentent particulièrement dans les différentes instances suivantes :

A. Conseil d'administration

Cette assemblée prend les décisions importantes sur l'organisation du collège, et se réunit au moins 3 fois par an pour adopter des résolutions ou donner son avis sur des sujets en particulier.

B. Conseil de classe

Il est chargé du suivi des élèves et de la vie de classe. Il formule des propositions concernant l'orientation et l'accompagnement des élèves et en informe les parents. Il se réunit à la fin de chaque semestre. (Courant janvier et mi-juin)

Il est composé :

- D'un représentant de la Direction
- Du Professeur Principal
- D'enseignants
- De délégués de classe
- De représentants de parents d'élèves.

C. CVC : Conseil de la Vie Collégienne

Il favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège via des réunions d'échange entre les élèves et le personnel de l'établissement. Il formule des propositions mais n'est pas un organe de décision. Il est dirigé par la CPE.

Il est composé :

- La CPE
- D'enseignants
- De représentants d'élèves
- De parents d'élèves

D. Commission éducative / Conseil de discipline

La commission éducative examine la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires (exemple : retards répétés) ou qui a un comportement inadapté. La commission propose alors des mesures éducatives.

Le chef d'établissement engage une procédure disciplinaire lorsqu'un élève commet **des violences ou un acte grave**. Il peut décider lui-même de sanctionner l'élève. Il doit saisir obligatoirement le conseil de discipline de l'établissement lorsqu'un membre du personnel est victime de violences physiques et/ou verbales.

E. Commission permanente

Elle est obligatoirement saisie des questions touchant à l'autonomie pédagogique et éducative du collège. C'est l'instance qui vote la dotation globale horaire de l'établissement.

F. CESC : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Il s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Il est composé :

- D'un représentant de la Direction

- D'enseignants
- De représentants d'élèves
- De représentants de parents d'élèves
- De personnels sociaux et de santé du collège
- Des représentants des personnels enseignants

G. Commission hygiène et sécurité

Ses compétences s'étendent à tout ce qui a trait à la sécurité et à l'hygiène, comme les plans de sécurité, le programme de prévention des risques, le suivi des registres, l'actualisation du DUERP

VIII. LA DISCIPLINE

La discipline est toujours un sujet important dans la vie du collège.

Il faut rappeler que chaque élève et chaque adulte (professeurs, assistants, employé du collège...) se doit respect et amabilité. Le collège est un lieu social partagé par tous et pour tous.

1. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur définit les droits et devoirs de chacun des membres du collège.

Il est remis à votre enfant en début d'année, dans le carnet de correspondance.

Vous devez le lire et le signer.

Votre enfant doit le lire et le signer.

2. Les différents niveaux de punitions

La **punition** est une mesure prise à l'encontre de l'élève en cas de manquement mineur à ses obligations ou en cas de comportement perturbateur.

Les punitions ne sont pas inscrites au dossier scolaire.

Il n'y a aucune possibilité de recours.

Mesure	Procédure
A. Inscription sur le carnet de correspondance	• Punition expliquée à l'élève • Information des parents + signature du carnet
B. Excuse publique orale ou écrite	• Punition expliquée à l'élève • Information des parents + signature du carnet
C. Devoir supplémentaire	• Punition expliquée à l'élève • Information des parents + signature du carnet • Devoir corrigé
D. Retenue	• Punition expliquée à l'élève • Information des parents + signature du carnet • Sous surveillance d'un membre de l'établissement scolaire
E. Exclusion des cours	• Punition expliquée à l'élève • Information des parents + signature du carnet • Elève pris en charge dans l'établissement + devoir à réaliser pendant l'exclusion

3. Les différentes sanctions

La **sanction** a pour objet de punir un manquement grave ou répété aux obligations de l'élève, notamment des atteintes aux personnes (*exemple : violences verbales ou physiques*) ou aux biens (*exemple : dégradation ou destruction de matériel*).

La **mesure de prévention** a pour objectif d'éviter qu'un acte dangereux se produise.

La **mesure temporaire** permet de garantir l'ordre au sein de l'établissement en cas de procédure disciplinaire engagée contre un élève.

Sanctions applicables au collège

- A. Avertissement
- B. Blâme = rappel à l'ordre écrit et solennel
- C. Mesure de responsabilité (*exemple : déclenchement de l'alarme*)
- D. Exclusion temporaire de la classe
- E. Exclusion temporaire de l'établissement
- F. Exclusion définitive de l'établissement

Les sanctions sont systématiquement motivées, expliquées et proportionnées à la faute. Elles sont notifiées aux parents avec mention des délais et voies de recours.

4. Le harcèlement

Des réunions de préventions et d'information sur le harcèlement au collège sont proposées tout au long de l'année. Des policiers, animateurs ... participent à ces réunions.

Au sein du collège, les personnels formés pour la lutte contre le harcèlement sont :

- Mme LAMOTTE (secrétaire de Direction)
- Mme PIHANT (la médiatrice)
- Mme GOISET (la CPE)
- Mme SETTINI (pour la formation)

Si votre enfant fait l'objet d'harcèlement au sein du collège, il convient de se tourner vers ce personnel (ou vers le professeur principal qui transmet). Les cas sérieux de harcèlement sont remontés par ces derniers au niveau du Principal et de son adjointe.

SURTOUT N'HESITEZ PAS ! Quel que soit le degré du harcèlement, il faut le prendre au sérieux dès les prémices.

IX. INFORMATIONS GENERALES

1. Sections, options et spécialités

Ci-dessous les options proposées au collège Alfred De Vigny :

A. A partir de la 6^{ème}

- Bi-langue anglais ou Allemand - Langue Vivante 1 (LV1)

B. A partir de la 5^{ème}

- LV2 : Allemand ou Espagnol
- Option : Latin

C. A partir de la 4^{ème} (sous réserver de la dotation horaire)

- Option Cinéma
- Option Eloquence
- Option Improvisation
- Option Défense
- Option Programmation jeux vidéo

D. A partir de la 3^{ème} (sous réserver de la dotation horaire)

- Option Grec
- Option Sciences
- Option Civilisation Britannique

2. Enseignement et Encadrement

A. Le Principal et la Principale Adjointe : M. TEMPLIER / Mme ENOUF

Ils coordonnent l'ensemble du collège : gestion du budget, stratégie pédagogique.

Ils appliquent les réformes de l'Education Nationale et encadre le personnel.

Ils sont les seuls à pouvoir mettre des sanctions.

Ils répondent aux questions pour les classes qu'ils suivent.

B. La gestionnaire intendante : Mme MARENEL - Secrétaire : Mme PIRMAMODE

Elle s'occupe de la gestion matérielle et financière du collège et dirige le personnel administratif, technique et de service.

Elles répondent aux questions concernant le PASS92 et la demi-pension

C. CPE : Conseillère Principale d'Education : Mme GOISET

Elle est responsable de l'organisation de l'éducation et de la vie scolaire des élèves.

Elle peut répondre à vos questions concernant la vie scolaire : les récréations, la pause méridienne ...

D. Le professeur principal et les professeurs

Ils répondent aux questions pédagogiques

E. Les assistants d'éducation (ou surveillants)

Leur tâche première est l'encadrement et la surveillance des élèves pendant le temps scolaire et les permanences. Ils sont un appui au personnel enseignant.

F. Les AVS : Auxiliaires de Vie Scolaire

Ils s'occupent de l'accompagnement, la socialisation, la sécurité et l'aide à la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé.

G. La médiatrice : Mme PIHAN

Elle est un élément d'apaisement de la vie scolaire.

H. Les agents territoriaux

Ils sont chargés des missions d'accueil, de restauration et d'entretien général et technique du collège.

I. L'infirmière scolaire : Mme GADOIS RAISKY

Elle est présente 4 demi-journées par semaine.

Elle répond aux questions de Santé social.

J. L'Assistante sociale : Mme CAFAXE

Elle aide les jeunes scolarisés à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne (relation, travail, maladie...). Elle informe les jeunes en difficulté et leur famille, sur leurs droits ; les oriente vers les services compétents, les accompagne dans leurs démarches.

Elle répond aux questions de Santé social.

K. Le médecin scolaire

Il est présent ½ journée par semaine.

L. Le psychologue de l'Education Nationale

Il informe, documente et conseille les élèves et leur famille. Il participe à l'information collective et individuelle de l'élève.

X. LEXIQUE

1. BAR : Bureau d'Aide et de Ressources

Cette aide est destinée aux 4^{ème} et aux 3^{ème} et est dispensée sur le créneau de la pause méridienne les mardis et jeudis.

Elle est animée par des professeurs.

L'élève vient de lui-même avec des questions de programme précises.

2. Devoirs faits

« Devoirs Faits » est un programme qui permet aux élèves de bénéficier, à concurrence d'une heure fixe par semaine, d'aide aux devoirs au sein du collège.

L'inscription à ce programme, encadré par un professeur, se fait sur la base du volontariat des élèves.

L'engagement se fait jusqu'à la fin du premier semestre. Un renouvellement pour le second semestre sera proposé par la Direction courant janvier, l'élève peut décider de poursuivre ou non.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rapprocher du Professeur principal.

3. PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Le PAI est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs).

Il concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé comme une pathologie chronique (par exemple, l'asthme), une allergie, une intolérance alimentaire. Les enfants et adolescents atteints d'une maladie de longue durée (par exemple, un cancer) sont aussi concernés.

Plus d'informations sur le site du Service Public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21392>

Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans des conditions ordinaires.

L'élève avec PAI doit être considéré de la même manière qu'un élève en bonne santé. C'est l'objectif central du processus d'intégration fixé au PAI.

4. PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

Le PAP est destiné à des enfants qui, pour leur scolarité, ont besoin seulement d'aménagements pédagogiques. Il vise essentiellement un public d'enfants présentant des troubles des apprentissages (trouble de l'attention, hyperactivité...).

Il vise à prévenir les difficultés scolaires d'un enfant par l'aménagement de sa scolarité.

5. ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).



N'hésitez pas à nous poser
vos questions !

Vous pouvez retrouver ce livret sur le site du collège : <http://www.clg-vigny-courbevoie.ac-versailles.fr/lipe/>

Ou sur le site de la LIPE : <https://lipe-courbevoie.fr/colleges/alfred-de-vigny.html>

Vous trouverez la liste de vos parents représentants LIPE sur le site de la LIPE :

<https://lipe-courbevoie.fr/colleges/alfred-de-vigny.html>



lipe.vigny@gmail.com



Lipe-courbevoie



<https://lipe-courbevoie.fr>